

ASSEMBLÉE NATIONALE27 novembre 2017

GARDE ALTERNÉE - (N° 416)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 10

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est un amendement de cohérence vis à vis de l'amendement visant à supprimer l'article 1 de la présente proposition de loi.